

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 21635 Numéro SIREN : 820 817 906 Nom ou dénomination : CONDERE

Ce dépôt a été enregistré le 10/06/2021 sous le numéro de dépôt 42663



aleya
conseil expertise audit

**CERTIFIE
CONFORME**
Le président

S.A.S. LUCRAMIS

Comptes annuels au 31 décembre 2020

ALEYA

1 rue d'Argenson – 75008 PARIS - Tél + 33 (0)1 42 67 73 06

sarl au capital de 22.720 € - RCS Paris 438 666 182 – Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de paris

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)			
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(0)						
Actif Immobilisé							
Frais d'établissement							
Recherche et développement							
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel & outillage industriels							
Autres immobilisations corporelles							
Immobilisations en cours							
Avances & acomptes							
Participations évaluées selon mise en équivalence							
Autres Participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés		44 000		44 000	97,24	44 000	91,90
Prêts							
Autres immobilisations financières							
TOTAL (I)		44 000		44 000	97,24	44 000	91,90
Actif circulant							
Matières premières, approvisionnements							
En cours de production de biens							
En cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Avances & acomptes versés sur commandes							
Clients et comptes rattachés							
Autres créances							
. Fournisseurs débiteurs							
. Personnel							
. Organismes sociaux							
. Etat, impôts sur les bénéfices							
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires							
. Autres							
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Instruments financiers à terme et jetons détenus							
Disponibilités		1 248		1 248	2,76	3 876	8,10
Charges constatées d'avance							
TOTAL (II)		1 248		1 248	2,76	3 876	8,10
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)						
Primes de remboursement des obligations	(IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif	(V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)		45 248		45 248	100,00	47 876	100,00

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 1 000)	1 000	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	2,21	2,09
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-6 650	-2 347
Résultat de l'exercice	-869	-4 304
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	-6 520	-5 650
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés	51 097	51 097
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	671	2 429
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel		
. Organismes sociaux		
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	51 768	53 527
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif	(V)	111,80
TOTAL PASSIF (I à V)	45 248	47 876

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
--------------------	---	---	-----------------------------------	---

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services								
Chiffres d'Affaires Nets								

Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits								
Total des produits d'exploitation (I)								
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes								
Impôts, taxes et versements assimilés								
Salaires et traitements								
Charges sociales								
Dotations aux amortissements sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges								
Total des charges d'exploitation (II)								
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)								
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)								
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)								
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)								
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)								

%

ALEYA Conseil Expertise Audit

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 45 248,48 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -869,37 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations

Informations et commentaires sur :

- Charges à payer et avoirs à établir
- Composition du capital social

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

3 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute des immos au début d'exo	Augmentat'	Diminutions	Valeur brute des immos à fin d'exo	Réév. légale Valeur d'orig. à fin d'exo
Fonds commercial					
Autres					
Terrains					
Constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels					
Install. générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations financières	44 000			44 000	
TOTAL	44 000			44 000	

**CERTIFIE
CONFORME**

Le président

LUCRAMIS
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 1, rue d'Argenson – 75008 PARIS
RCS Paris 837 843 093

François Lejeune

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 MAI 2021**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale des associés, informée de l'erreur matérielle qui s'est glissée dans le procès-verbal d'approbation des comptes clos le 31 décembre 2019, en date du 10 juin 2020, qui l'a conduit à approuver et affecter un résultat déficitaire de < 3.620,61 > euros au lieu et place d'un résultat déficitaire de < 4.306,79 > euros, prend acte de cette erreur et décide de la corriger en approuvant la perte de l'exercice 2019 et en confirmant son affectation au compte de Report à Nouveau.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la présidence, approuve ledit rapport, ainsi que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat déficitaire de < 869,37 > euros

L'assemblée générale des associés approuve les opérations traduites par ces comptes par ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte qu'aucune dépense n'a été effectuée au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du code général des impôts.

En conséquence, l'assemblée générale des associés donne quitus entier à la Présidente de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à < 869,37 > euros au compte de Report à nouveau.

Aux termes de cette répartition, les capitaux propres de la société se présentent comme suit :

- Capital social..... 1.000,00 euros
- Report à nouveau déficitaire < 7.519,76 > euros

Total des capitaux propres..... < 6.519,76 > euros

Y

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle que la société n'a jamais procédé à des distributions de dividendes.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés prend acte que la Présidente n'a pas été rémunérée pour l'exercice de ses fonctions au cours de cet exercice. En revanche, elle a droit au remboursement des frais engagés au nom et pour le compte de la société, sur présentation des justificatifs.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés confère tous pouvoirs :

- à la Présidente, avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent ;
- au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération en vue de toutes formalités pouvant être effectuées par une personne autre que la Présidente.



LUCRAMIS

Société par actions simplifiée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 1, rue d'Argenson – 75008 PARIS
RCS Paris 837 843 093

**CERTIFIE
CONFORME**

Le président

Jeremy Le Jan

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 26 MAI 2021**

L'an deux mille vingt-et-un,
Le vingt-six mai à dix heures,

Les associées de la Société « **LUCRAMIS** », société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros divisé en 1.000 actions, sise 1, rue d'Argenson à PARIS (75008), immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 837 843 093, se sont réunies par visioconférence compte tenu de la situation sanitaire, en assemblée générale ordinaire, sur convocation faite par la Présidente afin d'approuver les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2020.

Il a été établi une feuille de présence attestant de la présence des associées par visioconférence.

L'assemblée est présidée par la société **CONDERE**, en sa qualité de Présidente de la société, elle-même représentée par la société LE JAN GRANGE & CO, elle-même représentée par Monsieur Jérémie LE JAN.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par la Présidente, permet de constater que les actionnaires présentes ou représentées par visioconférence possèdent 1.000 actions sur les 1.000 actions composant le capital social de la société. Le quorum statuaire étant atteint, l'assemblée est en conséquence déclarée régulièrement constituée et pouvant valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la copie des lettres de convocation adressées aux associés,
- le rapport de gestion établi par la Présidente,
- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020,
- un exemplaire des statuts de la société,
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée,
- et généralement, tous les documents prévus par la loi et les règlements.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions. L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

[Signature]

Puis la Présidente déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Correction de l'erreur matérielle relevée dans le procès-verbal de l'assemblée générale en date du 10 juin 2020 portant sur le résultat de l'exercice 2019,
- Lecture du rapport de gestion établi par la Présidente sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus à la Présidente,
- Absence de rémunération de la Présidente sur l'exercice,
- Affectation du résultat,
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

La Présidente donne ensuite lecture de son rapport de gestion. Elle déclare ensuite la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées pour lesquelles la Présidente fournit toutes explications utiles et nécessaires. Après avoir constaté que personne ne demandait plus la parole, elle met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale des associés, informée de l'erreur matérielle qui s'est glissée dans le procès-verbal d'approbation des comptes clos le 31 décembre 2019, en date du 10 juin 2020, qui l'a conduit à approuver et affecter un résultat déficitaire de < 3.620,61 > euros au lieu et place d'un résultat déficitaire de < 4.306,79 > euros, prend acte de cette erreur et décide de la corriger en approuvant la perte de l'exercice 2019 et en confirmant son affectation au compte de Report à Nouveau.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la présidence, approuve ledit rapport, ainsi que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat déficitaire de < 869,37 > euros

L'assemblée générale des associés approuve les opérations traduites par ces comptes par ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte qu'aucune dépense n'a été effectuée au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du code général des impôts.

En conséquence, l'assemblée générale des associés donne quitus entier à la Présidente de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité



TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à < 869,37 > euros au compte de Report à nouveau.

Aux termes de cette répartition, les capitaux propres de la société se présentent comme suit :

- Capital social..... 1.000,00 euros
- Report à nouveau déficitaire < 7.519,76 > euros

Total des capitaux propres..... < 6.519,76 > euros

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle que la société n'a jamais procédé à des distributions de dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés prend acte que la Présidente n'a pas été rémunérée pour l'exercice de ses fonctions au cours de cet exercice. En revanche, elle a droit au remboursement des frais engagés au nom et pour le compte de la société, sur présentation des justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés confère tous pouvoirs :

- à la Présidente, avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent ;

- au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération en vue de toutes formalités pouvant être effectuées par une personne autre que la Présidente.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures trente.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente.



La Présidente
La société **CONDERE**
Représentée par la société LE JAN GRANGE & CO
Elle-même représentée par Monsieur Jérémie Le JAN

